



Publication sur le site internet le : **24 NOV. 2023**  
Transmission au contrôle de légalité le :

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-114 Conseil municipal du 20 novembre 2023

Le **Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents** : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absente** : Carine MATHIEU

**Excusé(s)** : Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

**Pouvoirs** : Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34  
Date de la convocation : 14 novembre 2023  
Date de la publication : 24 novembre 2023

### 2023-114 SOLIDARITE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA FETE DE LA CONVIVIALITE DESTINEE AUX SENIORS

**Rapporteuse** : Mélanie COTTINEAU

Le 4 juillet 2023, la fédération de Loire-Atlantique de Générations Mouvement a organisé sa journée départementale sur le territoire communal.  
L'objectif de cette fédération, qui réunit une centaine d'associations, est d'entretenir le lien social entre seniors, pour rompre l'isolement.

Cette journée fut un événement majeur à destination des aînés, organisé en partenariat avec l'AMIRA, le Club de l'amitié et d'autres associations du Pays d'Ancenis. Visites, marches, repas partagés, lotos et concours de belote et de pétanque (224 joueurs ont concouru pour la sélection

nationale) étaient au programme et ont réuni 900 personnes de tout le département. Une séance au théâtre Quartier libre a fait le plein de spectateurs. 50 nouvelles adhésions à la fédération ont été conclues lors de cette journée.

Au-delà de l'appui logistique, administratif et technique déjà apporté à cet événement, le soutien financier de la commune est sollicité, à travers une subvention exceptionnelle de projet.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

**VU** l'avis de la commission Finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 9 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** l'ouverture des crédits au budget primitif 2023 du budget principal, pour le versement de subventions aux associations et aux organismes publics, au chapitre 65 ;

**CONSIDERANT** le courrier de demande de Générations Mouvement en date du 18 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** l'examen de la demande de soutien financier en complément du soutien logistique et administratif des services municipaux pour préparer et mettre en place l'événement ;

**CONSIDERANT** la politique municipale en faveur des seniors ;

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet entrepris par cette fédération ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'encadrer le rythme de versement en fonction de la réalisation de l'objet de la subvention.

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 2

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**ATTRIBUE** à la fédération de Loire-Atlantique de Générations Mouvement une subvention exceptionnelle de 1500€, pour soutenir son événement du 4 juillet 2023 en faveur des seniors ;

**ARRETE** que les conditions de versement de cette subvention seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2023 ;

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**

**Les secrétaires de séance,**  
Laure CADOREL

Olivier BINET

